

Découvrez ces taxes insolites qui rapportent gros à l'Etat

1. Les eaux minérales : taxe et surtaxe !

L'eau minérale n'est pas seulement taxée, elle est **surtaxée une taxe de 0,54€** par hectolitre est d'abord perçue au titre du "droit spécifique sur les boissons non alcoolisées".

Les communes qui disposent de sources d'eau minérale peuvent en outre demander à l'exploitant une surtaxe de maximum 0,58€ par hectolitre.

2. Le chocolat blanc plus taxé que le chocolat blanc

les chocolats blanc, fourré ou au lait sont taxés à 19,6% ; le chocolat noir à 7%, tout comme le cacao, la pâte à tartiner, les glaces au chocolat et les bonbons au chocolat (même au lait).

3. La taxe-poissons de 2008

Le poisson, c'est bon pour la santé. Oui mais c'est souvent cher, et plus encore depuis l'instauration **en 2008 d'une taxe de 2% sur la vente au détail**, la "taxe sur les poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés marins

4. Les randonnées également taxées

Gratuite la nature ? Rien n'est moins sûr... En montagne, une simple randonnée en raquette peut être taxée. Les collectivités ont en effet le droit depuis 2006 d'instaurer **une taxe sur les loisirs de neige**. Objectif officiel : "favoriser la pratique de ces activités" !

Exemple : les itinéraires piétons payants du Queyras - 3€ la journée

5. Le foie gras, pas du luxe...

Il existe en France deux principaux taux de TVA : le taux normal de 19,6% et le taux réduit de 7%. L'application de ce taux réduit réserve des surprises ! C'est le cas pour les aliments de luxe. La France a par exemple choisi de taxer le caviar au taux normal de 19,6%, alors que **truffes et foie gras bénéficient du taux réduit...**

6. La TVA sur les fleurs

Taux réduit de 7% aux fleurs coupées, c'est-à-dire celles qui n'ont pas subi de transformation, mais pas aux compositions florales. Dans la pratique, la différence est parfois ténue ! Les entreprises funéraires, doivent appliquer le taux de **19,6% à leurs compositions et couronnes**.

7. La taxe locale sur l'électricité

Lorsque certains d'entre nous paient leur électricité, une partie de l'argent part dans les caisses de la commune et du département. C'est **la taxe locale sur l'électricité**, un impôt local méconnu qui n'est pas prélevé partout. Montant maximum : 12%, calculés sur 80% de la facture hors taxe

8. La taxe sur les appels téléphoniques dans les jeux télé

Pour participer à un jeu à la télé ou à la radio, vous appelez un **numéro surtaxé** ou vous envoyez un SMS ? Depuis début 2010, une part du coût de l'appel revient à l'Etat, en raison d'une nouvelle taxe. **Taux du prélèvement : 9,5%**.

9. Des taxes même après la mort...

Certaines communes votent **des taxes funéraires**, qui s'appliquent au **convoi mortuaire**, ainsi qu'aux opérations d'inhumation et crémation. Exemple : la taxe de crémation varie de 26€ à 453,28€,

10. Bientôt une taxe pour faire appel

150€ : c'est la taxe que les justiciables devraient bientôt **payer pour faire appel**.

Le gouvernement a concocté une réforme de la représentation du justiciable en appel. Il faudra payer 150€ de taxe, 800€ d'honoraires fixes pour le travail procédural de l'avocat, majorés de 20% par incident de procédure, une part non fixe rémunérant la prestation intellectuelle, et un timbre de 60€...

11. Les billets de cinéma doublement taxés

Grâce aux cinéphiles, l'Etat va empocher en 2012, selon les prévisions du gouvernement, pas moins de **130 millions d'euros**. La faute à l'addition de deux taxes sur les billets de cinéma: la TVA de 7% qui s'applique sur tous les biens culturels, et une taxe supplémentaire, la bien-nommée Taxe spéciale additionnelle (TSA), qui **impose une retenue supplémentaire de 10,72%**. pornographique ou de films violents, sachez que les billets sur les œuvres entrant dans ces catégories sont taxés à 16,08%.

12. L'étrange taxe des fruits et légumes

Si vous achetez un kilo de **pommes qui proviennent de France** et des tomates d'Espagne, **vous paierez un impôt sur les pommes**, mais pas sur les tomates.

Pourquoi ? Car selon leur origine, les "plantes aromatiques à usage culinaire", c'est-à-dire les fruits et légumes, sont soumises - ou pas - à une taxe de 0,18%, reversée au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

13. Taxe sur les pylônes électriques

L'impôt sur les pylônes devrait représenter **225 millions d'euros pour l'Etat en 2012**, est en revanche indolore pour les Français, puisqu'il est payé par les exploitants des lignes électriques. Il taxe les pylônes supportant des lignes électriques à haute tension à hauteur de 2002 euros par an par pylône supportant une tension comprise entre 200 et 350 kilovolts, et 4002 euros pour ceux qui supportent une tension supérieure à 350 kilovolts.

14. Taxe sur les navettes touristiques

La taxe spéciale sur les navettes touristiques, qui **rapporte moins d'un million d'euros par an**.

15. Taxe aux poids lourds qui usent la chaussée !

Comme un semi-remorque va user la route 32 fois plus qu'une camionnette, quoi de plus normal que de prélever son propriétaire d'une taxe trimestrielle destinée au financement et à l'entretien des routes? Depuis 1968, chaque propriétaire de camions, fourgonnettes et divers engins agricoles de plus de 38 tonnes doit s'acquitter d'une taxe comprise entre 628 et 932 euros par an. C'est la "**taxe à l'essieu**", qui devrait rapporter **180 millions d'euros en 2012**,

16. Taxe sur l'obésité

Sous le prétexte que **les personnes à forte corpulence "pèsent"** davantage sur la Sécurité sociale en raison des problèmes de santé liés à leur condition. **La France pour l'instant s'est contentée d'une taxe de 7%**, depuis début 2012, sur les sodas avec sucres ajoutés et édulcorants.